

REPUBLIQUE DU SENEGAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

--- A V I S N° 64-05 ---

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

Saisi par sa Commission du Règlement,

A adopté, dans sa séance du 20 Novembre 1964, le projet de loi organique modifiant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 63-08 du 4 Juillet 1963 relative à la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du Conseil Economique et Social, dont le texte suit.

Dakar, le 20 Novembre 1964

Le PRESIDENT,



L. BOISSIER-PALUN